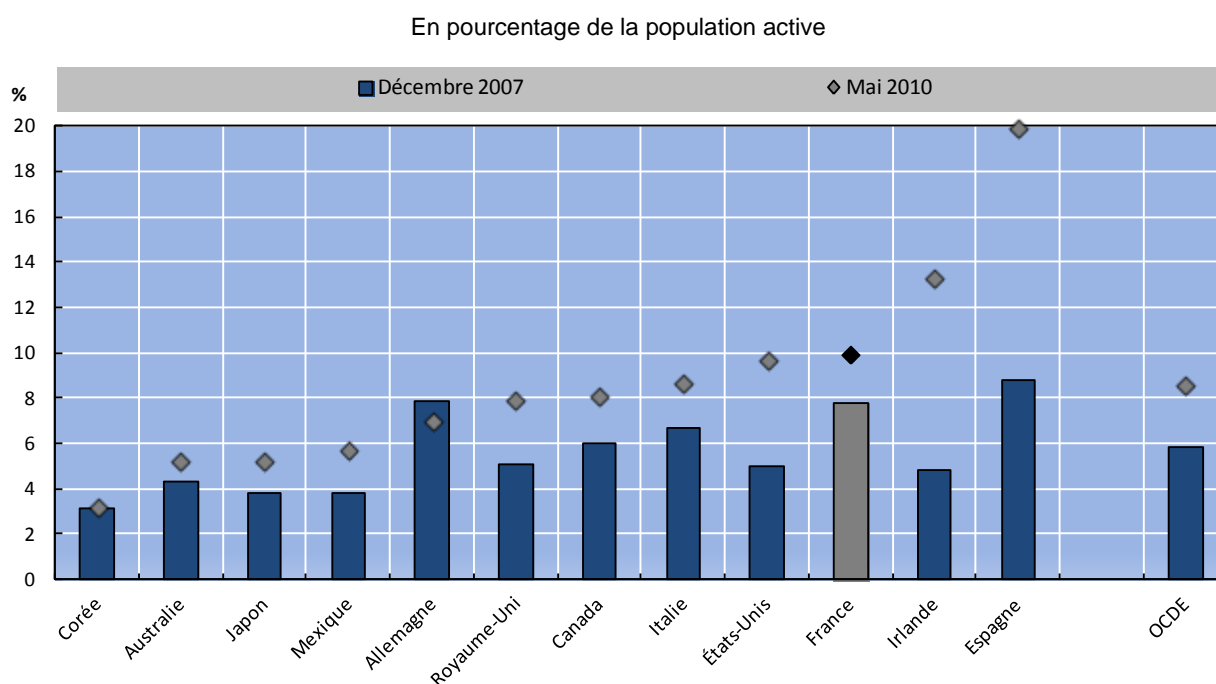




Perspectives de l'Emploi 2010 – La situation de la FRANCE –

Depuis le début de la crise mondiale, le taux de chômage en France a augmenté de 2.1 points de pourcentage, augmentation plus faible que celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE entre décembre 2007 et mai 2010 (2.8 points de pourcentage). Reste que la France partait d'une situation relativement défavorable, et aujourd'hui, 9.9% de la population active est au chômage, soit 1.3% de plus que la moyenne OCDE. Comme dans tous les pays membres, les jeunes et les moins qualifiés ont payé le plus lourd tribut à cette crise de l'emploi : le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans a augmenté de 4.3 points de pourcentage depuis fin 2007 pour atteindre 22.6% en mai 2010, celui des travailleurs peu qualifiés a progressé de 4 points de pourcentage en deux ans, s'élevant à 15.3% fin 2009.

Taux de chômage en décembre 2007 et mai 2010 dans quelques pays



Note : Le dernier mois disponible pour le Royaume-Uni est mars 2010.

Source : Principaux indicateurs économiques de l'OCDE.

La reprise s'est amorcée, et selon les dernières prévisions de l'OCDE, le chômage pourrait commencer à baisser pour atteindre 9.5% fin 2011. Il s'agit donc d'une reprise de l'emploi timide. Comme nombre de ses partenaires faisant face à des déficits budgétaires importants, la France envisage d'ores et déjà le retrait d'un certain nombre de mesures prises pour soutenir l'emploi durant la crise. Néanmoins, face à un chômage élevé, il importe que les ressources allouées aux politiques de l'emploi permettent d'accompagner efficacement la reprise : en mars 2010, 38% des chômeurs étaient sans emploi depuis un an ou plus, soit 3.7% de la population active et l'un des taux de chômage de longue durée les

plus élevés de l'OCDE. Or, les chances de retrouver un emploi diminuent à mesure que la durée du chômage s'allonge. La politique de l'emploi doit donc se recentrer sur des mesures qui ont prouvé leur efficacité, et cibler les groupes les plus vulnérables.

Les dispositifs d'activité partielle ont été l'une des mesures phare prises pour limiter les suppressions d'emplois, et dans une large mesure, ces dispositifs ont joué leur rôle. En France, ils auraient permis de préserver près de 30 000 emplois depuis le début de la crise, estime le rapport de l'OCDE. En mars 2010, plus de 200 000 personnes étaient en situation de chômage partiel ou technique. Reste que si ces mesures permettent de préserver des emplois en période de récession, elles n'ont pas vocation à en créer en période de reprise et peuvent prolonger artificiellement la durée de vie d'emplois non viables. Lorsque la reprise sera bien engagée, la politique de l'emploi devra alors se réorienter vers des mesures plus efficaces telles que des subventions à l'embauche pour les chômeurs de longue durée ou d'autres groupes vulnérables – comme par exemple les jeunes –, et le recours aux dispositifs d'activité partielle ne devra pas être prolongé.

De nombreux bénéficiaires de mesures d'aide à l'emploi ont été orientés vers l'emploi non marchand. Avec la reprise, un rééquilibrage vers l'emploi marchand doit être envisagé. En 2009, le nombre d'emplois aidés dans le secteur non marchand a augmenté de 32.1%, alors que les emplois aidés dans le secteur marchand ont baissé de 4.6%. Dans la phase la plus aigue de la crise, créer des emplois dans le secteur public se justifie : cela permet d'éviter une forte précarisation des situations de chômage pour les personnes dont les chances de trouver un emploi dans le secteur privé sont très faibles, comme par exemple les chômeurs les moins qualifiés, fortement affectés par les retournements de conjoncture. L'alternative est d'accroître de façon substantielle le nombre de formations proposées aux chômeurs, objectif difficile à réaliser dans un laps de temps relativement court si l'on veut maintenir la qualité des formations proposées. La création directe d'emplois aidés dans le secteur non marchand est donc un complément utile. Reste que nombre d'évaluations montrent que ce type d'emploi ne constitue pas un bon tremplin vers l'emploi non aidé dans le secteur privé. Dès que possible, les politiques actives du marché du travail devront être recentrées sur les dispositifs d'emplois aidés dans le secteur marchand. A cet égard, le retrait fin juin du dispositif « zéro charges » semble prématuré. Ce dispositif exonérait de charges patronales, pendant un an, les petites entreprises embauchant un salarié au SMIC, et a connu un franc succès : 1 million d'embauches depuis sa création fin 2008. Un recentrage vers les demandeurs d'emploi les plus en difficulté serait préférable à un retrait total. L'annonce récente de la mise en place d'un dispositif comparable pour les chômeurs âgés de plus de 55 ans va d'ailleurs dans ce sens.

Soutenir l'emploi des jeunes est une priorité, notamment pour les plus défavorisés d'entre eux. Par le passé, la France a souvent eu recours à des mesures jeunes de grande ampleur orientées vers l'emploi non-marchand et dont l'efficacité n'a pas été prouvée, loin s'en faut. L'expérience n'a pas été répétée durant cette crise. Les subventions mises en place pour soutenir le développement des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation, permettant aux jeunes d'acquérir une expérience professionnelle tout en se formant, ont été de bonnes initiatives. Différentes évaluations montrent que la formation en alternance est l'une des mesures les plus efficaces pour insérer les jeunes relativement peu qualifiés dans l'emploi. Le seuil écueil est que les entreprises se montrent réticentes à embaucher des jeunes apprentis sans aucune qualification. Les subventions accordées dans le cadre de l'apprentissage devraient donc être davantage ciblées sur ce public particulier, le plus en difficulté. Il est prévu qu'un certain nombre des subventions mises en place pendant la crise, dont la mesure « zéro charges pour les apprentis », soient retirées à la fin de l'année. Là encore, un recentrage sur les jeunes les plus défavorisés, plutôt qu'un retrait total, serait préférable.

L'édition 2010 des *Perspectives de l'emploi de l'OCDE* est disponible sur le site réservé aux journalistes, protégé par un **mot de passe**, ou sur demande auprès de la **Division des Relations Media**. Pour de plus amples informations, les journalistes sont priés de se mettre en rapport avec le chef de la Division

d'analyse et de politique d'emploi, Stefano Scarpetta (tel: +33 1 45 24 19 88 ou e-mail: stefano.scarpetta@oecd.org) ou Anne Saint-Martin (tel: +33 1 45 24 85 90 ou e-mail: anne.saint-martin@oecd.org). Pour de plus amples informations consulter le site : www.oecd.org/els/employment/outlook.